

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 novembre 2023

Date de convocation : le 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 novembre 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES -- Alain ANGLES -- Jacques BARBEZANGE -- Magali BESSAOU - Christian BONNET -- Jean Marc CALVET -- Bernard CASTANIER -- Jean-François CLAPIER -- Sylvain COUFFIGNAL -- Sébastien DAVID -- Robert DIEUDE -- Joel ESPINASSE -- Jean-Luc FARJOU -- Bernard GORGEON -- Jean Louis GRIMAL -- Henry CLAUDE -- Christophe LABORIE -- Jean Marie LACOMBE -- Paul MARTY -- Jean Pierre MASBOU -- Bernard NAYRAC -- Alain NOUVIALE -- Jean-Claude SOUYRIS -- Thierry TEULIER -- Christian TIEULIE -- Pierre TIEUIE -- Bernard VERDIER

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 30
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/11/16B

MISE EN PLACE DES MARCHES POUR L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

MISE EN PLACE DES MARCHES POUR L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président indique que 261 collectivités (communes, communautés de communes, communauté d'Agglomération) ont adhéré au groupement de commande 2024 à 2027 pour la réalisation de l'entretien, de l'exploitation et de la rénovation des installations et équipements d'éclairage public.

Le SIEDA outil technique au service des communes et des communautés de communes réalise depuis 2016 ces prestations dans le cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage :

Ce transfert est d'une durée de 4 ans pour l'entretien et sur le temps des travaux

- La mise en place des marchés (entretien et travaux)
- Le suivi des marchés
- La réalisation et mise à jour de la cartographie
- Le géoréférencement des réseaux
- La réponse au DT DICT

Dans un souci de faciliter des flux financiers entre les communes et le SIEDA et maintenir les règles de soutien sur la prestation d'entretien de l'éclairage public. Le président propose au comité syndical de prendre la compétence Eclairage public sur les travaux ainsi que le contrat d'entretien.

Ce transfert de compétence sera optionnel à la discrétion des collectivités. Ces dernières resteront décisionnaires sur les investissements qu'elles envisagent. Le SIEDA aurait uniquement un rôle de mise en œuvre à l'image de ce qui pratique actuellement sur les travaux réseaux électriques (extension, enfouissement des réseaux, ...).

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre le transfert de la compétence éclairage public des communes et communautés de communes au SIEDA.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié

Et Publication ou notification

Du 20 novembre 2023



Signature and stamp of the President of SIEDA. The stamp is circular and contains the text: SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE ENERGIES, S.I.E.D., B.P. 3216, 12032 RODEZ CEDEX 9, Département de l'Aveyron.



Signature and stamp of the President of SIEDA. The stamp is circular and contains the text: SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE ENERGIES, S.I.E.D. Le Président du SIEDA, B.P. 3216, 12032 RODEZ CEDEX 9, Département de l'Aveyron.